



Malfaçons de travaux de renovation/rehabilitation

Par **Anais7401**, le **21/12/2015 à 15:42**

Bonjour,

Merci tout d'abord pour votre lecture et vos conseils.

Nous avons acheté une maison en septembre 2015.

Des travaux de renovation/rehabilitation ont été effectués avant notre achat, en mai 2015.

Depuis octobre/novembre, des fissures se forment dans les murs en placo.

Nous avons contacté dans un premier temps le vendeur (banque car maison vendue aux enchères) qui a informé l'architecte et qui nous a renvoyé à lui.

Nous avons donc contacté l'architecte qui a géré les travaux en mai 2015 et il a fait passer un autre professionnel que celui qui avait fait les travaux (car l'entrepreneur n'est plus en activité).

Le nouveau a effectué un devis (que nous n'avons pas vu). Apparemment, il n'y a pas les bandes qui maintiennent les plaques de placos, du coup la fissure, c'est le joint de 2 plaques....

L'architecte nous dit qu'il veut juste remettre des bandes et qu'après on se débrouille pour la peinture (celui qui n'exerce plus avait fait le placo + la peinture).

A-t-il le droit déjà ?

Par la suite, en se renseignant sur cet ancien entrepreneur (celui qui avait fait placo + peinture), nous nous rendons compte que son entreprise est fermée depuis 2006. Les factures en notre possession datent bien d'avril et mai 2015 et sont tamponnées de son cachet.

Pouvez vous nous aider ou nous donner une ligne de conduite ? merci d'avance